

PROPOSTION D'INDICATEURS STRATEGIQUES REDD+ - Mars 2015

Agriculture : réduire les impacts de l'agriculture sur la forêt tout en contribuant activement aux objectifs de sécurité alimentaire du pays et à la volonté de faire du secteur agricole un pilier de la croissance économique du pays

- C1 : Les activités REDD+ réduisent l'expansion de l'agriculture sur la forêt et stabilisent les exploitations agricoles dans la zone d'intervention et la zone de fuite
- C2 : Les activités REDD+ augmentent la production vivrière
- C3 : Les activités REDD+ proposent des techniques qui augmentent le rendement économique des cultures de rente en dehors des zones forestières

Energie : Réduire la part de bois-énergie produite de manière non durable¹ tout en répondant à la demande énergétique nationale

- C4 : Les activités REDD+ font de la production durable de bois-énergie une opportunité économique viable pour les industriels et les ménages
- C5 : Les activités REDD+ réduisent la production non-durable de bois-énergie dans la zone d'intervention et la zone de fuite
- C6 : Les activités REDD+ augmentent l'efficacité énergétique du bois-énergie dans la consommation et la transformation

Forêt : Répondre aux besoins en produits ligneux de marché national, voire régional et international, par une gestion durable des forêts minimisant l'impact négatif sur les services environnementaux fournis par celles-ci.

- C7 : Les activités REDD+ assurent l'application de la loi, menant à une réduction de la gestion non-durable des forêts
- C8 : Les activités REDD+ n'entraînent pas de conversion des forêts naturelles en d'autres usages
- C9 : Les activités REDD+ contribuent au maintien des services éco systémiques et de la biodiversité des forêts
- C10 : Les activités REDD+ favorisent la mise en place d'activités efficaces de conservation des forêts naturelles, de gestion durable des forêts et de reboisement
- C11 : Les activités REDD+ assurent une conciliation entre les intérêts économiques des exploitants forestiers industriels², des exploitants forestiers artisanaux³ et des populations locales

Gouvernance : assurer la bonne gouvernance du processus REDD+ nécessaire à une mise en œuvre effective, transversale, transparente, responsable, pragmatique, équitable et durable de REDD+, basée sur les résultats en intégrant l'information et la consultation, l'appropriation et la participation de toutes les parties prenantes.

- C12 : La REDD+ garantit la disponibilité et la circulation de l'information pertinente sur les activités REDD+ et leurs impacts auprès de toutes les parties prenantes intéressées

¹ Une production durable → rajouter définition

² Définition exploitants forestiers industriels

³ Définition exploitants forestiers artisanaux

- C13 : La consultation, la participation et l'appropriation de toutes les parties prenantes sont assurées aux différents niveaux de réalisation de la REDD+
- C14 : Les finances de la REDD+ sont gérées avec transparence, intégrité et redevabilité
- C15 : En cas de doléances, les parties prenantes peuvent se référer à une instance de recours et réparations, indépendante, accessible, efficace et reconnue légalement
- C16 : Les bénéfices nets sont partagés équitablement entre les parties prenantes, compte tenu des risques et des coûts..

Démographie : maitriser la très forte croissance démographique en RDC afin d'alléger la pression sur les écosystèmes forestiers en conséquence et de contribuer activement aux objectifs de croissance économique et de développement durable du pays.

- C17 : Les activités REDD+ assurent l'information et l'éducation à la planification familiale responsable aux hommes et aux femmes
- C18 : Les activités REDD+ favorisent l'éducation et la formation des jeunes filles et des femmes

Aménagement du territoire : promouvoir, dans une vision intersectorielle et prospective, une affectation des terres et une planification optimale des populations et des activités ainsi que des équipements et moyens de communication, afin de contribuer efficacement aux objectifs de développement durable du pays, tout en minimisant l'impact sur les forêts.

- C19 : Les activités REDD+ fournissent les études préalables sur l'environnement initial ainsi que les études d'impacts environnementaux comprenant les risques de déplacements d'émissions.
- C20 : Les activités REDD+ sont développées à travers un processus de planification participative multi-acteurs pour toute forme d'usage de terre dans sa zone de mise en œuvre et/ou d'influence pendant toute sa durée

Foncier : Soutenir l'harmonisation et la sécurisation foncière pour assurer l'attractivité des investissements REDD+ et de contribuer à la permanence des réductions d'émissions (sécurité juridique)

- C21 : Les activités REDD+ garantissent le respect des droits coutumiers et légaux sur les terres et les ressources des communautés locales et des peuples autochtones
- C22 : Les activités REDD+ entraînent une reconnaissance légale des terroirs villageois⁴ pour les communautés locales et les autres parties prenantes
- C23 : Les activités REDD+ induisent une sécurisation des terres sur lesquelles elles sont effectuées

⁴ Définition du terroir villageois